

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 6 JUIN 2019
à ORNOLAC-USSAT LES BAINS**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Jacque RESPAUT, Anne-Marie BASSERAS, Martine SERRANO, Marie-Thérèse BAULU, Stéphanie FORNASARI.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean-François FONQUERGNE, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Alain VAYSSETTES, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Alain MANENC, Guy LUCIA-SOPENA, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.

Procurations :

De Monsieur Alain DURAN à Monsieur Benoit ARAUD, de Madame Annick FOURNIE à Monsieur Philippe PUJOL, de Madame Marie-Anne MASDIEU à Monsieur Marcel ROUZAUD, de Madame Marie-Hélène BOUDENNE à Madame Marie-Thérèse BAULU, de Madame Ginette CHALONS à Madame Martine SERRANO, de Madame Nadège DENJEAN-SUTRA à Monsieur Alain SUTRA, de Monsieur Lionel KOMARROFF à Monsieur Jean MACIEL.

Monsieur le Maire d'Ornolac-Ussat les Bains accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue ainsi qu'à Madame Orus-Dulac et Monsieur Galy, respectivement Directrice et Président du SYMAR Val d'Ariège. Il cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et souhaite également la bienvenue aux représentants du SYMAR Val d'Ariège et leur cède la parole.

Intervention de SYMAR Val d'Ariège

Sur la base d'un document Powerpoint (transmis à l'ensemble des mairies par mail) Madame Dulac fait une intervention portant sur les travaux d'entretien du syndicat, le bassin d'intervention de la structure, la GEMAPI ainsi que les projets à venir.

Monsieur Galy tient à indiquer qu'à la demande des collectivités, le SYMAR Val d'Ariège est disponible pour d'autres interventions de ce type.

Au nom de l'ensemble du Conseil Communautaire, Monsieur le Président les remercie pour leur présentation.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant le Conseil des procurations. Il demande l'autorisation au Conseil Communautaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui concerne un avenant au marché de travaux de voirie 2018 pour la commune de Mercus-Garrabet et le second une demande d'exercice du droit de préemption pour la commune d'Arignac. Ce dernier accepte cette proposition.

1. Approbation des comptes rendus des séances des 17 et 23 avril 2019

Monsieur le Président soumet les comptes rendus des séances de Conseil Communautaire des 17 et 23 avril 2019 au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

2. Budget Communauté de Communes – décision modificative n°1

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
001-00	Solde d'exécution section Investissement	8,25	
10222-00	FCTVA	-8,25	
TOTAL		0,00	0,00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Budget Régie du Plan d'eau – décision modificative n°1

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
66111	Intérêts emprunts		250,00
6718	Autres charges exceptionnelles		772,00
706	Prestations de services	1 022,00	
TOTAL		1 022,00	1 022,00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Budget ZAE Prat Long : décision modificative n°1

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
002	Résultat de fonctionnement reporté		- 19 045,29
604	Achats d'étude		19 045,29
TOTAL		0,00	0,00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Marché d'exécution du Transport à la Demande du Pays de Tarascon : choix prestataire

Monsieur le Président rappelle que, le 26 juin 2003, le Conseil Communautaire a arrêté le principe de création sur son territoire d'un système de Transport à la Demande.

Ce service de Transport à la Demande fonctionne depuis juin 2004 sous la forme d'un marché attribué pour trois ans.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le renouvellement des conventions d'exploitation de ce service public de Transport à la Demande.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 29 mars 2019. Une seule entreprise a effectué une offre à la date limite de réception le 29 avril 2019, il s'agit de l'entreprise « Transports Lieures » située à Tarascon sur Ariège.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 29 avril et 13 mai 2019, propose d'attribuer le marché ainsi :

Lot 1	TRANSPORTS LIEURES
Lot 2	
Lot 3	
Lot 4	

Monsieur le Président propose de suivre les propositions d'attribution du marché de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Délégation au Conseil Départemental de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises / dossier BONIFACE – création d'un meublé de tourisme

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2017 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en leur réservant la décision de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération n° 2017-072 ayant pour objet la délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Monsieur le Président présente le projet d'investissement immobilier situé sur la commune d'Ussat 09400, Résidence du Manoir, porté par Monsieur et Madame BONIFACE.

Il s'agit d'une réfection globale dont énergétique aboutissant à la création d'un meublé de tourisme d'une capacité de 1 à 2 personnes.

Monsieur le Président indique que le projet a reçu un avis favorable de la commission « CLEVACANCES » pour le projet.

Le montant de l'opération est estimé à 12 904.00 Euros H.T. dont le plan de financement est le suivant :

- Subvention : 2 580.00 euros
- Autofinancement : 10 324.00 euros

Considérant que ce projet rentre dans la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur le Président propose de participer au financement de cette opération en allouant une aide d'un montant de 2 580.00 Euros,

Considérant en outre, que ce projet entre dans le cadre des opérations pour lesquelles le Département de l'Ariège peut verser la totalité des aides sollicitées,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège, par voie de convention, l'octroi de la totalité de l'aide sollicitée soit 2 580.00 Euros,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Sentiers de randonnée : demande de subvention au Conseil Départemental – PDIPR année 2019

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon mène une politique active en matière de valorisation des sentiers de randonnée qu'elle considère comme un vecteur essentiel de l'attractivité du territoire, en particulier pour le tourisme.

Monsieur le Président rappelle que cette politique relève d'une dynamique conjointe au Conseil Départemental de l'Ariège qui a défini un Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres de Randonnée intégré dans le Plan Local de Randonnée dont la Communauté de communes est gestionnaire.

Monsieur le Président indique qu'il convient de demander au Conseil Départemental une participation financière à hauteur de 6 103.00 €, pour cette opération dont le coût éligible est évalué à 20 346.58 €.H.T.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bermand, Vice-Président, tient à signaler le bon fonctionnement de la commission « Sentiers de Randonnée » qui mobilisent toujours autant. Lors d'un prochain Conseil Communautaire, l'assemblée sera amenée à examiner les propositions d'un nouveau plan de randonnée actuellement à l'étude.

8. Marché de gestion et d'animation des ALAE-ALSH du Pays de Tarascon : lancement appel d'offres

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2018-110 du 29 octobre 2018 attribuant le marché de gestion et d'animation des ALAE-ALSH du Pays de Tarascon pour les années 2019, 2020 et 2021.

Cependant, les services préfectoraux ont relevé, dans la procédure de passation du marché public, l'absence d'une publicité au niveau européen, aujourd'hui obligatoire.

Afin de se mettre en conformité avec cette mesure, Monsieur le Président propose de l'habiliter à relancer un appel d'offres afin de renouveler, à partir du 1^{er} janvier 2020, ce marché.

Monsieur le Président présente le cahier des charges.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'approuver le cahier des charges qui sera annexé à la présente délibération,
- De l'habiliter à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Base Nautique de Mercus : désignation régisseurs et création d'un fonds de caisse

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, comme chaque année, il convient de procéder à la désignation d'un régisseur et de régisseurs adjoints pour la Régie du Plan d'eau.

Suite à l'avis favorable du Comptable Public et en application de l'article 3 du décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes et d'avances des collectivités locales et établissements publics locaux, Monsieur le Président propose de nommer :

Régisseur : M. Mathias FROMARD

Régisseurs Adjointes : Mme Floria GENTIL
Mme Laure BOSC
Mme Lysa POUILHES

De plus, afin de permettre le démarrage de cette activité, il est nécessaire de procéder à la constitution d'un fonds de caisse d'une valeur de 200.00 euros délivré sous le contrôle de Monsieur le Percepteur de Tarascon.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Base Nautique de Mercus : modification tarifs

Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de compléter certains tarifs concernant des prestations offertes sur la Base Nautique de Mercus pour la saison 2019. Le Bureau propose les tarifs suivants :

Désignation produits	Tarifs
PADDLE – 2h	20.00 €
Pédalos – 1h (5 places)	13.00 €
Après-midi complète Télési	38.00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. Travaux de voirie : avenant à la convention de mandat 2019 – maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n°2018-104 du 27 septembre 2018 autorisant la signature d'une convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie – programmation 2019 avec les communes s'étant positionnées sur le projet, à savoir Arignac, Arnave, Bédeilhac-Aynat, Capoulet-Junac, Génat, Gourbit, Lapège, Miglos, Mercus-Garrabet, Niaux, Rabat les Trois Seigneurs et Saurat.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de modifier par avenant la convention de mandat et plus particulièrement l'article concernant la durée.

Monsieur le Président indique que l'article concernant la durée serait ainsi modifié :

« La présente convention est conclue pour toute la durée des travaux de voirie de la programmation 2019 jusqu'à parfait achèvement, au-delà de l'exercice 2019, si nécessaire ».

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose :

- d'approuver la proposition d'avenant à la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie – programmation 2019,

- de l'habiliter à signer cet avenant à la convention de mandat avec l'ensemble des communes concernées,
- d'entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. Travaux de voirie : lancement consultation Maitrise d'œuvre / année 2020

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en application de l'article 68-I de la Loi NOTRe.

Monsieur le Président rappelle que ces derniers prévoient la possibilité de confier la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie des communes, en ayant formulé le souhait, par voie de convention de mandat.

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire au bon déroulement des travaux, Monsieur le Président indique de la nécessité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre.

Cette dernière se verrait confier les missions suivantes :

- Assistance dans l'élaboration du dossier de demande de subvention DETR intercommunale,
- Etudes de projet et rédaction des Dossier de Consultation des Entreprises,
- Assistance pour la passation des contrats de travaux,
- Conformité et visa d'exécution du projet,
- Direction de l'exécution des travaux,
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement des travaux.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider le recours à une maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2020 par voie de mandat avec les communes qui en auront fait la demande,
- de l'autoriser à lancer une consultation pour le recrutement d'un maitre d'œuvre qui se verra confier les missions ci-dessus exposées,
- de l'autoriser à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

13. Atelier-Relais TMC : avenant marché lot n°9 - VRD

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2018-085 du 25 juillet 2018 arrêtant le choix des entreprises retenues pour la construction d'un Atelier-Relais sur la Zone de Prat Long.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des travaux complémentaires ont dû être réalisés avec une entreprise.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'approuver un certain nombre d'avenants comme suit :

LOT / Avenant	ENTREPRISE	Nature des Travaux	MONTANT INITIAL DU MARCHE EN € HT	MONTANT AVENANT EN € HT	MONTANT TOTAL (Initial + avenants)
LOT n°9 Avenant n°1	SARL AZUARA 09400 Ormolac-Ussat les Bains	Adaptation des tranchées aux attentes des distributeurs	48 309.00	2 365.00	50 674.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

14. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
DESNOS Emmanuelle	4, rue Irénée Cros 09400 TARASCON/ARIEGE	1 250.00	Economie d'énergie FART
GUIRAUD Michel	Quartier Le Calamès 09400 BEDEILHAC-AYNAT	709.00	Economie d'énergie FART
LE BIHAN Yvonne	8, promenade de l'Ariège 09400 TARASCON/ARIEGE	703.00	Economie d'énergie FART
RODIER Alice	La Mouline 09400 SAURAT	1 139.00	Economie d'énergie FART
MARTINEZ Jean	14, rue Salvador Allende 09400 TARASCON/ARIEGE	977.00	Economie d'énergie FART
DELTEIL Gilbert	Axiat 09400 MIGLOS	283.00	Travaux d'adaptation
BERTRAND Marie-Antoinette	Lamoune 09400 CAPOULET ET JUNAC	1 149.00	Travaux d'autonomie de la personne
TOTAL :	7 dossiers	6 210.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

15. Opération FISAC : aides aux investissements

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, de nouveaux dossiers ont été validés par le Comité de Pilotage. Il s'agit de :

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements	Subvention en €	FISAC en € (20%)	Région en €	CDC Pays de
----------	--------------	--------------------	-----------------	-----------------	------------------	-------------	-------------

			réalisés en €	(40%)		(10%)	T. en € (10%)
La Cabane aux pinceaux	Mme Fatima DA SILVA	Enseignes, Travaux divers, Matériel professionnel	29 907.00	10 000.00 (Plafond)	5 000.00	2 500.00	2 500.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

16. Travaux de voirie – programmation 2018 : avenant au marché de la commune de Mercus-Garrabet

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2018-129 du 20 décembre 2018 arrêtant le choix de l'entreprise pour le marché de travaux de voirie (année 2018) de la Rue Philippe AMIEL à Amplaing – commune de Mercus-Garrabet,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des travaux complémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise « SARL SOCA ».

Dans ce cadre, il est nécessaire d'approuver un avenant comme suit :

N° Avenant	ENTREPRISE	Nature des Travaux	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ EN € HT	MONTANT AVENANT EN € HT	MONTANT TOTAL (Initial + avenants)
Avenant n°1	SARL SOCA 09400 Mercus- Garrabet	Fourniture et pose de caniveau grilles D200 et D100	100 005.00	4 980.00	104 985.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

17. Compétence PLUi : demande d'exercice du droit de préemption pour la commune d'Arignac

Monsieur le Président rappelle le transfert de compétence PLUi effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon dispose alors du droit de préemption urbain institué dans l'ensemble des communes de son territoire.

Le Président informe qu'une vente est envisagée sur la commune d'Arignac. Le bien concerné est situé, rue Campa Pistoulet, section B, n°193 d'une surface de 82 m².

La commune d'Arignac a fait part de son souhait de pouvoir exercer un droit de préemption sur le bien énoncé ci-dessus.

Monsieur le Président propose :

- de déléguer à la commune d'Arignac le droit de préemption urbain sur le bien énoncé ci-dessus,
- d'habiliter le Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 32 voix POUR et 3 Abstentions.

Monsieur le Président lève la séance à 20h00.